

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 22 MARS 2004
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 40

Tous les délégués, sauf

MM. ATZENHOFFER, MESSMER, WALTER, Mme HITTler, MM. BABILON,
WEISBECKER, (excusés), PREVOT, qui étaient représentés respectivement par MM.
RAUSCHER, A. HELMER, BRUCKER, VOGEL, DUBOIS, Mme RICHTER, M. FEIG.
MM. MEYER-KUHN, HERRLE, J. L. BERTRAND, Cl. KLIPFEL, KNOERY, (excusés),
MM. WEISHAAR, E. HELMER, STEINER.

DEL. N° ~~038~~ 2004

**OBJET : BUDGET ANNEXE « SECTEUR SCOLAIRE DU 1^{ER} CYCLE DE LA REGION DE
WOERTH »
EXERCICE 2004**

- *VU l'avis de la commission « finances » du 8 mars 2004 et du 15 mars 2004,*
- *ENTENDU l'exposé du président présentant le budget primitif « secteur scolaire du 1^{er} cycle de la région de Woerth » de l'exercice 2004,*

le conseil communautaire, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

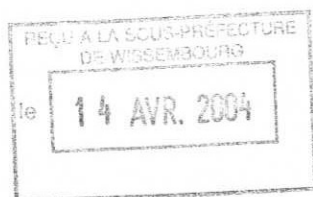
- **les crédits d'un montant de 393 369,22 €
en dépenses et recettes de fonctionnement**

- **les crédits d'un montant de 340 555,00 €
en dépenses et recettes d'investissement**

au titre du budget primitif « secteur scolaire du 1^{er} cycle de la région de Woerth » 2004.

Le président est autorisé à signer tous actes, conventions et marchés s'y rapportant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 06 avril 2004

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL